



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 10 janvier 2018  
N°285

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Remise du rapport de la Commission de concertation du commerce relatif au dispositif des soldes**

**Dans le cadre d'une large concertation souhaitée par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, sur l'organisation des soldes d'hiver et d'été, les travaux conduits par la Commission de concertation du commerce ont permis de dégager plusieurs consensus, en vue d'aboutir à une réduction de la durée des périodes de soldes de six à quatre semaines.**

Une concertation sur l'organisation des soldes d'hiver et d'été a été confiée par **Bruno Le Maire**, ministre de l'Économie et des Finances à William G. Koeberle, vice-président de la Commission de concertation du commerce (3C) et par ailleurs président du Conseil du commerce de France (CdCF). Cette concertation a permis d'associer l'ensemble des organisations professionnelles et des experts concernés, qui ont été interrogés sur les différentes modalités envisageables pour le régime des soldes en France.

A l'issue de la phase de concertation, William G. Koeberle a remis son rapport au ministre et à **Delphine Gény-Stephann**, secrétaire d'État.

Plusieurs constats ont été mis en exergue. En particulier, la pratique des ventes privées et de promotions tout au long de l'année, ainsi que la croissance du e-commerce, tendent à amoindrir la visibilité des soldes. Néanmoins, cette période reste attendue par une majorité de consommateurs et de commerçants.

Les travaux menés dans le cadre de la 3C ont permis de faire émerger un consensus sur la réduction de la durée des périodes de soldes de six à quatre semaines, afin de renforcer leur impact et de concentrer les réductions de prix sur un temps plus court. Les autres composantes du cadre législatif actuel sont apparues satisfaisantes. S'agissant de la date de démarrage des périodes de soldes, les intérêts économiques des acteurs concernés sont apparus divergents, ce qui a conduit à une proposition de maintien des dates actuelles.

Au terme de ces travaux, le projet de loi PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) comportera donc une mesure visant à réduire la durée des périodes de soldes. Cette mesure devrait entrer en vigueur de manière différée en 2019, afin de laisser aux professionnels le temps de se préparer. En complément d'une réduction de la durée des soldes, les professionnels réfléchiront à l'instauration d'un nouvel événement, de type "Black Friday" en dehors des soldes. Cette courte période de promotions, sur deux ou trois jours, au niveau national serait destinée à stimuler le commerce, notamment de proximité.



Le ministre de l'Economie et des Finances et la secrétaire d'Etat se félicitent de la concertation exemplaire menée sous l'égide de la 3C, qui a permis à tous les acteurs du commerce de faire valoir leur position avant le lancement des soldes de l'hiver 2018.

**Contacts presse :**

Cabinet de Bruno Le Maire            01 53 18 41 13  
Cabinet de Delphine Geny-Stephann   01 53 18 41 13

[presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)